



Adhésion étudiante Année 2016-2017

OSD est une association à vocation humanitaire composée d'étudiants en ostéopathie.

Son but est d'améliorer, par des soins ostéopathiques, l'état de santé des populations en difficulté.

OSD intervient principalement en France dans une dizaine de foyers sans abris ou de structures à visée sociale en partenariat avec Habitat et Humanisme, l'Armée du Salut, ou encore l'Association de Paralysés de France.

Ses objectifs :

Développer la nationalisation des actions humanitaires en France.

Apporter une prise en charge toujours plus importante et qualitative aux personnes en difficultés.

Se faire connaître du grand public et du monde ostéopathique.

Pour tout cela, OSD a besoin d'augmenter le nombre de ses adhérents. Elle a besoin de vous et de votre motivation!

Nom ; Prénom :

Date de naissance:...../...../.....

Année d'étude et école:

Adresse:

Code postal: Ville:

Pays:

E-mail:

Tél:.....

- Je souhaite promouvoir et participer aux actions de OSD en devenant membre (5€)
- Je m'engage à respecter la confidentialité patient/thérapeute
- Je m'engage à participer activement aux suivis des patients
- J'ai pris note et je m'engage à respecter la charte de OSD (voir au verso)

Je souhaite aider l'association OSD en faisant une donation à l'association de: _____ €

Notez qu'en vertu de la loi relative au mécénat des particuliers, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu équivalente à 66% des sommes versées (dans la limite annuelle de 10% du revenu imposable). Ainsi, si vous versez 50 € à l'association, il ne vous en coûtera en réalité que 17 €. Nous vous ferons parvenir un «reçu de dons aux œuvres» dès réception de votre courrier.

NB: si vous souhaitez faire un don ET devenir membre, il vous faut ajouter le montant du don à celui de la cotisation (soit 5 €).

Tél: 06.64.53.20.52 Email: osdbureau@yahoo.fr

Site internet : www.osd-france.com

ARTICLE 1. L'ASSOCIATION

(...) Son objectif premier est l'amélioration de l'état de santé des personnes en situation précaire, par l'apport de soins ostéopathiques. Ses membres s'engagent à agir de façon bénévole dans le respect strict de ses objectifs.

ARTICLE 2. LES MEMBRES

Peuvent adhérer à l'association : les étudiants inscrits dans une école d'ostéopathie formant en 5 années et les ostéopathes diplômés d'une école formant en 5 années. Le montant de l'adhésion annuelle, fixé actuellement à 5 euros, est décidé à chaque rentrée scolaire. Par leur adhésion, les membres s'engagent à respecter la présente charte, sous peine d'éviction de l'association.

ARTICLE 3. L'ORGANISATION INTERNE

L'OSD élit chaque année un bureau chargé de gérer et de coordonner son activité. Le bureau comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire, auxquels peuvent se joindre des assesseurs. (...)

Chaque pôle local doit transmettre un compte-rendu d'activité mensuel au bureau de l'OSD. Deux fois par an, le bureau et les responsables des pôles locaux se réuniront (...).

ARTICLE 4. LES FINANCES

Chaque pôle OSD participe à l'intégrité financière de l'association en prenant des initiatives licites susceptibles de lui apporter des fonds : ventes, événements, demandes de subventions, mécénats, etc. Le bureau de l'OSD est informé de chacune de ces initiatives, en amont et en aval de son déroulement. (...) N'ayant aucune existence du point de vue juridique, les pôles ne tiennent aucune comptabilité indépendante.

ARTICLE 5. LES MISSIONS EN FRANCE

En France, les missions sont prises en charge par des adhérents, élèves de 4ème et 5ème années, en présence d'un ostéopathe professionnel supervisant chaque séance. Les étudiants de 1ère, 2ème et 3ème années peuvent accompagner les intervenants en qualité d'observateurs, sous réserve que les conditions matérielles le permettent et que les patients donnent leur accord. Tout organisme à but non lucratif prenant en charge des personnes ne pouvant accéder aux soins ostéopathiques peut solliciter l'intervention de l'OSD. (...)

ARTICLE 6. LES MISSIONS A L'ÉTRANGER

Les missions à l'étranger sont prises en charge par les membres actifs de l'OSD étudiant en 4ème ou 5ème année, sous la responsabilité d'un ou plusieurs professionnels. Pour chaque mission, une sélection s'effectue par le bureau de l'OSD via un dossier de candidature. Les participants s'engagent à payer leur visa et leur billet d'avion, à organiser et planifier la mission en concertation avec les contacts locaux, à informer le bureau des dispositions retenues et à lui transmettre un compte-rendu final.

Adhésion à remplir et à retourner à l'association via un membre du bureau ou à l'adresse postale suivante : OSD, 18 RUE HENRI PENSIER 69008 LYON
Accompagnée de votre règlement de 5 € par chèque à l'ordre d'OSD

Signature et Date:

(Attention, toute adhésion non complétée intégralement se verra refusée. Adhésion pour l'année scolaire 2015 2016 à renouveler en septembre 2016)

Tél: 06.64.53.20.52 Email: osdbureau@yahoo.fr

Site internet : www.osd-france.com